

La victoire du "oui" validée au Burundi

Deutsche Welle, 01.06.2018 La Cour constitutionnelle a validé les résultats du référendum constitutionnel. Le parti au pouvoir s'en félicite alors que la coalition des indépendants Mizero y'Abarundi dénonce un déni de justice.

Dans son arrêt rendu public jeudi (31.05), la Cour constitutionnelle ne nie pas les irrégularités qui ont entaché le scrutin référendaire du 17 mai. Mais, selon les juges de la Cour, les dysfonctionnements relevés lors de la consultation ne sont pas de nature à invalider les résultats du référendum a déclaré Charles Ndagijimana, président de la Cour constitutionnelle. "Les erreurs matérielles constatées ne modifient pas substantiellement les résultats provisoires. Considérant que le recours introduit contre la régularité des résultats du référendum par la coalition des indépendants Mizero y'Abarundi a été jugé non fondé, la Cour décide que le référendum du 17 mai s'est déroulé conformément à la loi", explique le président de la Cour constitutionnelle. "Un déni de justice", accuse l'opposition. La proclamation des résultats définitifs du référendum par la Cour constitutionnelle ne laisse cependant pas l'opposition indifférente. C'est pourquoi elle dénonce les vices de procédure sur le plan légal. Thacien Sibomana est l'ancien procureur de la République et porte-parole de la coalition de l'opposition Mizero y'Abarundi, il explique : "Que le recours soit fondé ou pas, la Cour doit rendre justice. Faute de quoi elle est coupable d'un déni de justice. Le recours peut ne pas être fondé. Soit, il est irrecevable, soit il est recevable mais il n'y a pas d'arguments pouvant influencer la Cour à remettre en cause le processus ou à reconsidérer les résultats provisoires tels que proclamés par la CENI. Or, jusqu'à preuve du contraire, il ne nous a jamais été signifié de la façon dont la Cour a tranché sur notre recours. La Cour constitutionnelle a péché par injustice", conclut-il. Le parti au pouvoir satisfait Un avis que ne partage pas le parti au pouvoir. Selon l'opposant Ndayishimiye, secrétaire général du parti CNDD-FDD, le peuple s'est exprimé librement et la décision de la cour ne fait que valider la volonté exprimée par le peuple. "Nous trouvons que les élections se sont bien déroulées, le référendum a été validé. Nous tenons à féliciter le peuple burundais qui s'est exprimé, qui a vu clair. Et nous espérons que le Burundi aura un avenir meilleur parce que le peuple burundais s'est exprimé sans influence externe", souligne ce dignitaire du parti au pouvoir. Quant à la coalition de l'opposition burundaise, elle entend désormais saisir la Cour de justice de la communauté est-africaine. Elle dispose de trente jours à partir de la publication des résultats définitifs. Aucun diplomate étranger n'a assisté à la proclamation des résultats définitifs par la Cour constitutionnelle. Seuls, la presse et les partis politiques étaient présents.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});